



Les OGM au Canada: A-t-on le droit au libre choix?

uOttawa

Par Camille Péloquin, sous la supervision du Professeur Thomas Burelli – Faculté de droit civil, Université d'Ottawa

1. Contexte et méthodologie

Au Canada, la transparence face aux OGM est lacunaire. Si les OGM sont approuvés par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA), il n'existe **aucune obligation de divulgation** au public et seules les entreprises qui le désirent rendent leur demande d'approbation accessible. De plus, pour les citoyens-consommateurs, **il n'existe actuellement aucune norme obligeant à étiqueter spécifiquement les aliments contenant des OGM**. Seule une norme d'étiquetage volontaire existe au Canada pour inciter les producteurs et distributeurs à identifier les produits contenant des OGM. Elle n'a aucun aspect contraignant et elle est très peu employée, voire pas du tout.

Il est donc extrêmement difficile aujourd'hui pour le consommateur de savoir si un produit comporte des OGM. On en vient donc à se demander **pourquoi y a-t-il un tel manque de transparence sur la question de l'étiquetage des OGM et si cela est justifié**. La présente recherche se veut donc une revue de la littérature résumant l'état de la présente question.

Figure 1. Différents projets de loi canadiens liés à l'étiquetage obligatoire des OGM

Projet de loi	Parti instigateur	Année de dépôt
C-291	NPDP	2016
C-257	NPDP	2011 (rétabli en 2013)
C-370	NPDP	2009 (rétabli en 2010)
C-517	BLOC QUÉBÉCOIS	2008
C-456	NPDP	2007 (rétabli en 2007)
C-317	NPDP	2004
C-448	Libéral	2003 (rétabli en 2004)
C-410	NPDP	2003 (rétabli en 2004)
C-220	Libéral	2002
C-310	NPDP	2001
C-287	Libéral	2001
C-500	Libéral	1999
C-309	BLOC QUÉBÉCOIS	1999

2. Treize projets de loi et des vents contraires très forts

Plusieurs projets de loi visant à imposer l'étiquetage des produits contenant des OGM ont été proposés au Canada. Près de 20 ans après le dépôt du premier projet de loi, les demandes quant à l'étiquetage n'ont pas changé. Si certaines propositions ajoutent d'autres modifications à la *Loi sur les aliments et les drogues*, chacun de ces projets demande la même chose: **l'étiquetage obligatoire des OGM. Aucun n'a été adopté à ce jour**. Charles Caccia, un député libéral de gauche parrain des 4 projets libéraux, s'est opposé à la ligne officielle de son parti soutenant l'industrie des biotechnologies. En 2001, il déplorait déjà publiquement le fait que:

«Les gouvernements sont de plus en plus soumis à des pressions bien organisées de la part de l'industrie. Ils doivent choisir : servir l'industrie ou servir le public.»

Par ailleurs, le vote de la loi C-287 a permis de mettre en évidence qu'il a eu lieu sous la pression constante du lobbyisme pour les biotechnologies. Des dépliants visant à dissuader les députés de voter cette loi ont ainsi été distribués la veille du vote. L'industrie a toujours défendu ses intérêts avec beaucoup de ferveur. Le consultant en matière de biotechnologies Don Westfall clamait déjà en 2001 que :

«L'espoir de l'industrie est que le marché finisse par être tellement inondé [par les OGM] qu'on ne puisse plus rien y faire. Que l'on s'y résigne en quelque sorte.»

Le gouvernement a également participé à de nombreuses campagnes visant à rassurer la population à propos des OGM, surtout à l'époque des premiers projets de loi (1999-2002). L'Association canadienne des consommateurs (ACC) était également contre l'étiquetage obligatoire jusqu'en 2003. On souligne aussi la grande **proximité entre l'industrie des biotechnologies, l'ACC ainsi que le gouvernement** dans le livre *Genetically Modified Diplomacy*.

De plus, le Canada est le 4^e producteur mondial d'OGM avec **6%** de la culture GM mondiale, ce qui semble aussi être lié à l'absence de loi d'étiquetage.

Le coût de l'étiquetage: un argument légitime?

Une étude quant aux coûts d'un programme d'étiquetage obligatoire, réalisée pour le gouvernement du Québec en 2006, révèle des coûts importants. Le Québec s'est alors basé sur cette estimation pour justifier l'absence d'étiquetage obligatoire. Au-delà des enjeux de chiffrage exact, la transparence en matière d'OGM et le droit de choisir des citoyens peuvent-ils être écartés d'un revers de main en raison de ces coûts ?

3. Le Canada à contre-courant ?

Le Canada et les États-Unis sont **les seuls pays développés n'ayant pas de loi sur l'étiquetage obligatoire** des OGM (voir figure 2). Cependant, les États-Unis ont adopté en 2016 une norme forçant la traçabilité des OGM. En effet, si un aliment contient des OGM, il doit être identifié par un sigle, une étiquette, un code menant à un site internet ou un numéro de téléphone procurant l'information. Suite à l'adoption de cette loi, certains géants de l'alimentation comme Campbell's se sont engagés à indiquer sur leurs produits états-uniens la présence d'OGM. Il n'en est toutefois rien pour la filière canadienne de l'entreprise. Soulignons par ailleurs que selon les sondages d'opinion au Canada, de **81 à 95%** des sujets de différentes études sont **pour l'étiquetage obligatoire** des OGM au Canada, et ce, depuis 1994.

Figure 2. État de la législation concernant l'étiquetage obligatoire des OGM dans le monde

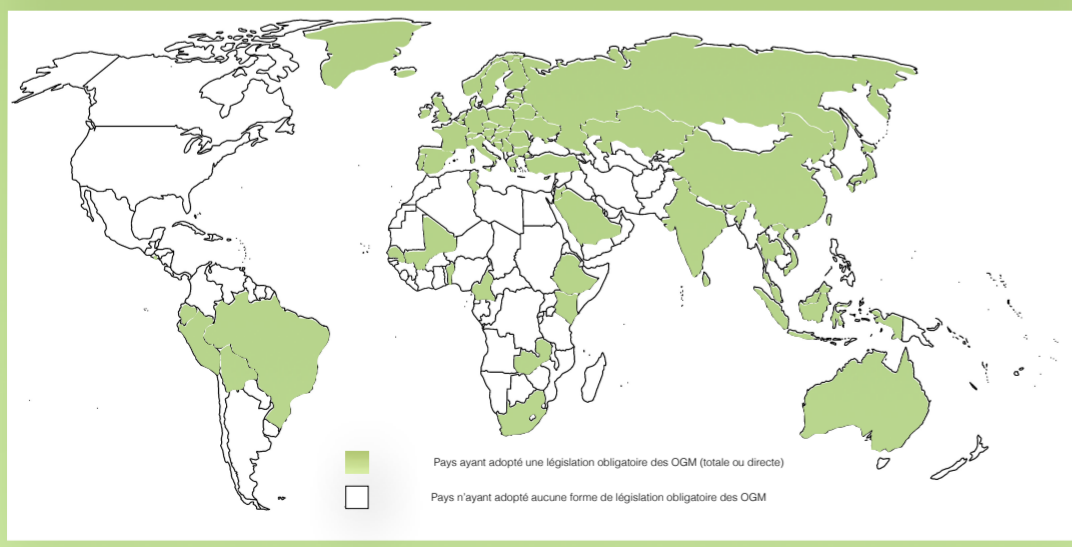
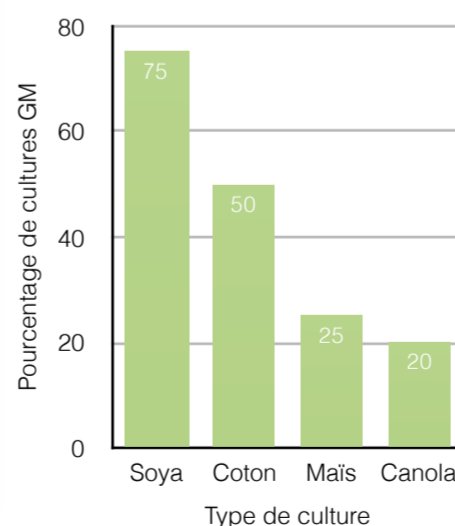


Figure 3. Pourcentage des cultures d'aliments clés qui sont GM (dans le monde)



4. Conclusion

Il apparaît qu'au Canada, le libre choix n'existe pas en matière de consommation d'OGM pour le public. Afin d'obtenir ce choix, une action gouvernementale en réponse aux demandes des consommateurs semble nécessaire. En attendant, le consommateur peut éviter les principaux aliments GM (figure 3) ainsi que le sucre de betterave et certains autres aliments dont une minorité est GM. La consommation de produits biologiques et/ou certifiés sans OGM est également une façon de s'assurer d'éviter les OGM (voir les 2 principaux sigles illustrés ci-dessous). **Ainsi, devant l'absence de législation claire, certaines options alternatives permettent de choisir, mais seulement dans une certaine mesure.**



Références:

Norme d'étiquetage volontaire au Canada: <https://www.tpsgc-pwsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-fra.html>, Site informatif du gouvernement du Québec: <http://www.ogm.gov.qc.ca>, **Différents projets de lois canadiens:** <http://www.parl.ca/LegisInfo/>, **Approbation des OGM au Canada:** <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/vegetaux-a-caracteres-nouveaux/avis-de-demande-d-approbation/contexte/fr/1363875822321/1363875869437>, **Différents articles pertinents:** <http://www.laterre.ca/actualites/cultures/victoire-pour-les-ogm-a-ottawa.php>, <http://www.ledevoir.com>, <http://enqueteogm.ca/ou/>, <http://www.lapresse.ca>, <http://www.theguardian.com>, <http://www.nature.com>, **Groupe informatif sur les OGM au Québec:** <https://www.vigilanceogm.org>, **Monographie sur la politique et les OGM:** (Pr.) ANDRÉE, Peter, *Genetically Modified Diplomacy*, UBC, Vancouver, 2007, 324 p., **Études et rapports pertinents:** Étude économique sur les coûts relatifs à l'étiquetage obligatoire des filières génétiquement modifiées (GM) versus non GM au niveau québécois, Rapport sur le point de vue des consommateurs sur les aliments génétiquement modifiés pour Santé Canada, Rapport sur l'étiquetage des produits alimentaires et Le développement durable par la Fondation du Barreau du Québec.

Remerciements et contacts:

Un grand merci au **Professeur Thomas Burelli** pour son support, son aide précieuse et son encadrement. Également merci à **Thibault Rehn**, coordonateur de Vigilance OGM pour sa disponibilité, sa générosité et son aide grandement appréciée. Enfin, merci au **PIRPC** d'avoir rendu ce projet possible par la mise en place du programme de recherche et par l'octroi d'une bourse pour ce présent projet.

Pour toute question, demande de divulgation plus précise d'une source ou autre, contacter Camille Péloquin à l'adresse cpelo098@uottawa.ca